

MAIRIE DE CHANONAT

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2018

Présents :

Mmes: S BOUVIER, A BOUARD, N FOURNIER, AM GOURDON, S RENAULT, N RONGEN, Mrs, Y BERTHON, R BONJEAN, J BRUNHES, S CHARLEMAGNE, P FARGES, D THOMAS,

Absents excusés: Mme MERCIER, pouvoir à D THOMAS.

Absents : E BUC, B RIBIERE

Secrétaire : D THOMAS.

Ouverture de la séance à 19h 30 par Serge CHARLEMAGNE, Maire.

1) *Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2018 :*

Le compte rendu du 5 juillet sera soumis à approbation lors du prochain conseil le 24 octobre.

2) *Actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement 2018-2022 et de son plan de financement :*

Afin de finaliser ce PPI de manière précise et d'avoir un plan de financement réaliste, une réunion doit avoir lieu le 17 octobre avec le comptable du trésor.

La présentation du PPI est reportée au prochain conseil d'octobre.

3) *Approbation de la modification n°2 du P.L.U :*

Une modification du PLU est nécessaire pour l'implantation du bâtiment scolaire.

L'école étant en zone UD donc obligation d'un recul de 5m par rapport à la voie de circulation, la modification porte sur la mise de cette zone en UE, qui donne un droit de construction en limite de voie.

Vote à l'unanimité.

4) *Présentation de l'A.P.D. (Avant-Projet Définitif) du bâtiment abritant cuisine, restaurant scolaire et salles d'activités et validation.*

Suite à la présentation et le débat avec le cabinet d'architecte et l'assistance à maîtrise d'œuvre la SEAU, présentation à laquelle a assisté le maire et les adjoints le 19 septembre en mairie.

Une présentation est faite en conseil municipale.

Vote à l'annamite.

Un débat a lieu sur un bardage ou pas en bois (quatre conseillers votent contre)

Information d'un avenant de – 4 999,18 €.

Approbation du conseil à l'unanimité.

5) *Position du Conseil municipal sur l'édification d'antennes-relais (projets des opérateurs de téléphonie mobile) sur la commune :*

Le conseil se prononce contre la multiplication des pylônes d'antennes relais.

Le maire demande une réunion avec Mr le Préfet et les différents opérateurs afin de limiter la multiplication d'antennes sur le territoire de la commune.

Approbation à l'unanimité du conseil.

6) *Rachat de la parcelle ZH 909 à l'EPF-Smaf :*

Cette parcelle avait été acquise par l'intermédiaire de l'EPF-smaf, la commune demande l'achat à l'EPF, il reste à financer 455,40 € TTC.

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

7) *Choix de l'entreprise pour la réfection de l'impasse des Bruyères à Varennes :*

Après études des 3 devis par la commission d'appel d'offre, il s'avère que certains ne sont pas complets et non conformes au cahier des charges.

Des précisions sont demandées aux entreprises concernées.

Une décision sera prise lors du prochain conseil d'octobre.

8) *Délibération concernant la subvention à une association (changement de nom) :*

Suite au changement de nom d'une association communale, il est demandé au conseil de prendre une délibération afin d'autoriser le versement de la subvention prévu, sous le nouveau nom de ladite association

Délibération prise à l'unanimité.

9) *SIVOM d'Issoire : rapport sur le prix/qualité/service de l'eau :*

Une présentation du rapport annuel a été faite au conseil.

Désormais le SIVOM change de sigle et devient le SME (Syndicat Mixte de l'Eau)

Ce rapport est consultable en mairie.

SPANC (Système Assainissement Non Collectif)

Sur la commune il reste 15 installations non conformes, 3 présentent encore des dangers et enfin 4 ont une absence totale de système.

Sachant que ce constat date de décembre 2017, donc il a évolution depuis ?

10) *SIAVA : rapport sur le Prix/qualité/service de l'assainissement :*

Une présentation du rapport annuel est faite au conseil.

Le conseil en prend acte.

Ce rapport est consultable en mairie.

11) *RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) des fonctionnaires territoriaux :*

Par manque d'information complémentaire, ce point sera traité au prochain conseil.

12) *Questions diverses :*

✓ La salle communale de Jussat (la voute Jussatoise) entre dans le circuit des salles de la commune louées (uniquement aux habitants de la commune)

1 location / mois : 30 € de location, 50 € de caution et 50 € de caution ménage.

✓ Chantier d'insertion,

A la demande de la communauté de commune Mond'Arverne, il est demandé à la commune de chanonat de valider le principe de verser à la communauté de commune une participation forfaitaire de 500 € par semaine et par équipe pour toutes intervention des équipes d'insertion sur des chantiers de la commune.

Vote du conseil à l'unanimité.

✓ Mutualisation du balayage des rues.

La communauté de commune va acquérir une nouvelle balayeuse est propose une prestation aux communes intéressées.

Dans un premier temps le conseil se prononce pour deux balayages par an, un printemps et un automne pour la somme de 1 400 € (même cout que par une entreprise privée)

Le conseil est favorable à l'unanimité.

✓ ADAP

Eglise Chanonat , accès à inclure dans l'aménagement du pourtour de l'église.

Demande d'attestation conforme pour :

- La salle des loisirs
- La salle du Pitchou à Varennes.
- Le parc à Chanonat.
- La maison association
- La mairie

Demande dérogation :

- à l'ABF pour la chapelle
- à la DDT pour les 2 cimetières

Clôture de la séance à 23 h 00

Prochaine réunion du conseil municipal le 24 octobre 2018 à 19 h 30.